



ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT
09400

☎ 05 61 05 16 14

Fax 05 61 65 61 49

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr

Compte rendu du conseil Municipal du Du dimanche 10 octobre 2021

Sont présents : DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, CARRE Alain, TAILLEFER Patrick,
, MOULIS William, VEYSSIERE Claudie, CONTE Jean-Louis

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.
Madame VEYSSIERE Claudie est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour:

Approbation du compte rendu du 24 juillet 2021

Vote agent de recensement

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau

Vote subvention travaux toiture église

Vote décision modificative 02

Délibérations du conseil:

Approbation du compte rendu du 24 juillet 2021

Pour : 7voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Désignation d'un agent recenseur et rémunération. (DE 029 2021)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 27 février 2002 dit de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de nommer et de fixer la rémunération de l'agent recenseur qui va effectuer les opérations de collecte,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de nommer madame JORDAN Nathalie, agent recenseur, pour la campagne du recensement 2022 -2023 préalablement reportée suite à la crise sanitaire.

Décide de fixer la rémunération de l'agent recenseur à 550€00, sachant qu'une dotation forfaitaire de 340€00 sera versée à la commune,

Dit que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022 au chapitre 12, fonction 21 article 64118 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur

Ainsi fait et délibéré en séance les, jour mois et an susdits.

Pour : 7voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Approbation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable (DE 030 2021)

Conformément au code général des collectivités territoriales (article D 2224-1 et D 2224-5), le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Il précise que ce rapport reprend les indicateurs techniques et financiers du service ainsi que ceux relatifs au rendement et à la qualité et qu'il doit être présenté au conseil municipal avant le 31/12/2021.

Le conseil municipal prend acte des informations contenues dans ce rapport, notamment en ce qui concerne les indicateurs techniques et financiers et la nature exacte du service assuré.

Le conseil municipal

approuve le rapport annuel 2020 relatif au prix et à la qualité de service public d'eau potable du Syndicat des Eaux du Sabarthes.

Pour : 7voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Demande de subvention réfection travaux toiture (DE 031 2021)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de rénover la toiture de l'église, celle-ci présentant des faiblesses de structure, malgré les précédents travaux engagés cela n'a pas permis de trouver une solution pérenne.

Il est également à prévoir le remplacement de la couverture ainsi que des travaux d'étanchéité en zinguerie.

Monsieur le Maire donne lecture de devis reçus concernant la rénovation, incluant la pose d'un échafaudage conséquent et la location d'une nacelle pour travaux.

Le montant des travaux est estimé à 16 933.86€HT et nécessite une demande de subvention auprès de la Région.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré,

Décide :

- *Qu'il est urgent faire procéder à la réfection de la toiture de l'église*
- *D'accepter les devis*
- *De faire réaliser les travaux aux entreprises contactées ayant adressé les devis*
- *D'autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à prendre toute décision utile à la bonne réalisation de ces travaux.*

Ainsi fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour : 7voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

DM 2021-002 LOGEMENT SOCIAUX (DE 032 2021)

COMMUNE DE GOURBIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS	Exercice : 2021
--	------------------------

DM 2021-002 LOGEMENT SOCIAUX

Objet : décision modificative

le Maire expose au conseil municipal que les crédits concernant le solde d'exécution en investissement et du résultat reporté en fonctionnement n'ont pas été inscrits dans leur totalité.

FONCTIONNEMENT :		RECETTES
002	Affectation de résultat reporté	-3785,01
	Montant affecté	11163,71
TOTAL :		7378,7

INVESTISSEMENT :		RECETTES
TOTAL :		

--	--	--

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Pour : 7voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix